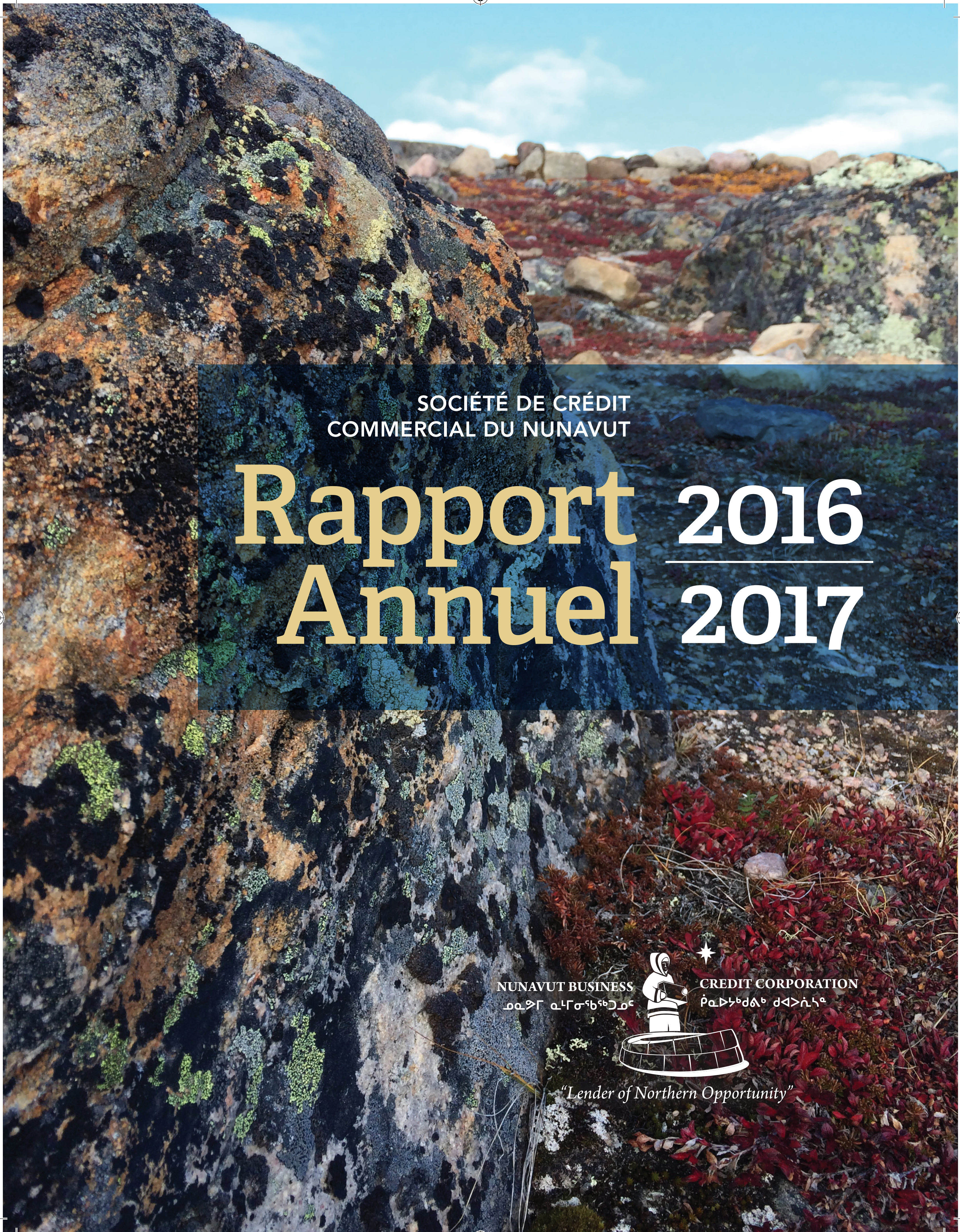

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT
COMMERCIAL DU NUNAVUT

Rapport Annuel 2016 2017

NUNAVUT BUSINESS CREDIT CORPORATION
ᓄᓇᕗᒥ ᓇᒻᒥᓂᖃᖅᑐᓄᑦ ᑮᓇᐅᔭᒃᑯᕕᒃ ᑯᐊᐳᕇᓴᓐ

"Lender of Northern Opportunity"

NUNAVUT BUSINESS
ᓄᓇᕗᒥ ᓇᒻᒥᓂᖃᖅᑐᓄᑦ
CREDIT CORPORATION
ᕿᓇᐅᔭᒃᑯᕕᒃ ᑯᐊᐳᕇᓴᓐ
"Lender of Northern Opportunity"

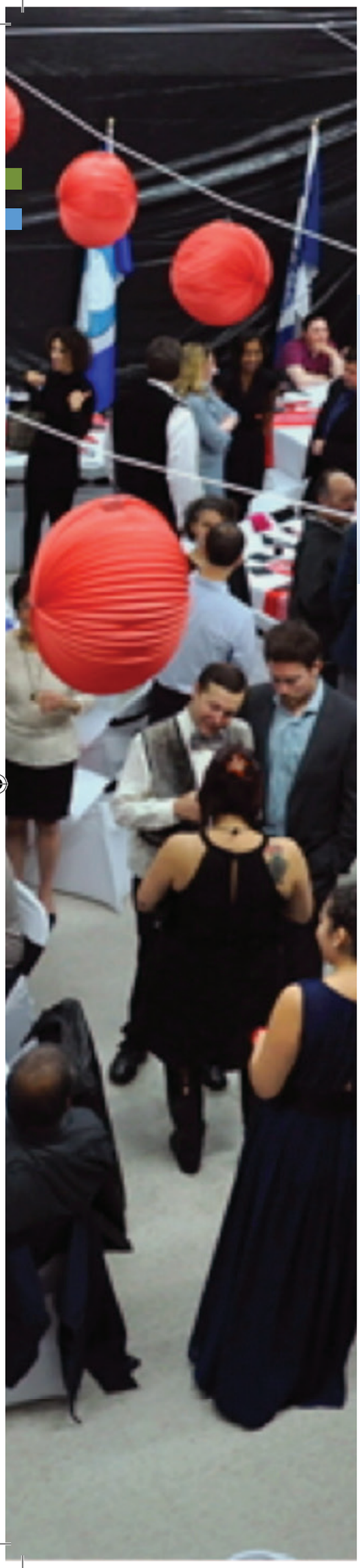

TABLE DES Matières

Message de la présidente	2
Message du directeur général	3
Mandat et mission	5
Gouvernance de la Société	6
Personnel	9
Rapport de gestion	11
Sommaire des résultats financiers	12
Activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location	14
Portefeuille de prêts	15
Exigences en matière de prêts	20
États financiers	23
Dans l'actualité	52

MESSAGE DE LA **présidente**

Au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), nous sommes heureux de présenter notre rapport annuel 2016-2017.

Les membres du conseil d'administration et moi sommes fiers des progrès qu'accomplit notre organisation.

La SCCN a élargi son portefeuille encore une fois cette année. Elle continue de soutenir des entreprises des trois régions, et notre personnel continue de fournir des conseils et du soutien aux propriétaires d'entreprise concernant tous les aspects de leurs activités. La réussite de nos clients est aussi la nôtre.

La Société a poursuivi son initiative de sensibilisation publique grâce au financement continu du ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada. Au total, nous avons visité huit localités. La météo pose parfois des difficultés, et, par conséquent, il y a quatre localités que notre personnel n'a pas été en mesure de visiter. Nous avons également pris part aux trois salons professionnels régionaux.

Une fois de plus, la Société a amélioré son rapport annuel, en y incluant cette année des renseignements sur l'approvisionnement et la passation de contrats ainsi que des profils de clients.

Notre personnel a continué de se perfectionner grâce au soutien de la Société, notamment dans le cadre de formations sur l'ensemble des logiciels utilisés et du Congrès international d'AFOA Canada.

Les membres du conseil d'administration et moi voulons remercier l'honorable Monica Ell-Kanayuk, ministre du Développement économique et des Transports, pour son aide continue et pour nous avoir donné l'occasion de collaborer avec elle au cours de la dernière année.

Nous profitons également de cette occasion pour remercier notre présidente sortante, Nancy Karetak-Lindell pour son leadeurship et sa vision. Elle nous manquera. Nous la félicitons et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions au Conseil circumpolaire inuit (Canada).

Au nom du conseil, je souhaite offrir mes condoléances les plus sincères à la famille de John Ningark, décédé cette année. M. Ningark venait d'être nommé au conseil. Il était un homme d'État respecté au Nunavut et il nous manquera beaucoup.

Marg Epp
Présidente

MESSAGE DU
directeur général

Notre Plan d'activités 2017-2020 fait preuve d'un optimisme prudent en ce qui concerne l'économie du Nunavut. Les secteurs traditionnels, comme le secteur minier, pourraient rebondir plus rapidement que prévu en raison des activités dans la région du Kitikmeot. Nous continuons de croire que les nouvelles technologies, les énergies de remplacement et les activités de recherche génèreront de nouvelles occasions d'affaires au Nunavut.

Dans le rapport annuel précédent, j'ai mentionné que nos clients faisaient face à des difficultés en raison du ralentissement économique global. La Société, en travaillant en collaboration avec d'autres institutions financières, a été en mesure d'aider la plupart de nos clients à se maintenir à flot cette année. Malgré ces efforts, elle a dû établir des provisions pour pertes particulières.

La Société a toutefois réussi à recouvrer des montants plus élevés que prévu en lien avec deux facilités de crédit accordées antérieurement.

Notre équipe continue de soutenir nos clients par tous les moyens. Nous avons visité de nombreux clients chez eux cette année et comprenons mieux les défis auxquels ils font face et les occasions qui s'offrent à eux.

Beaucoup de nos clients demeurent optimistes quant à l'avenir de notre territoire.

La Société se réjouit à la perspective d'une autre année productive.

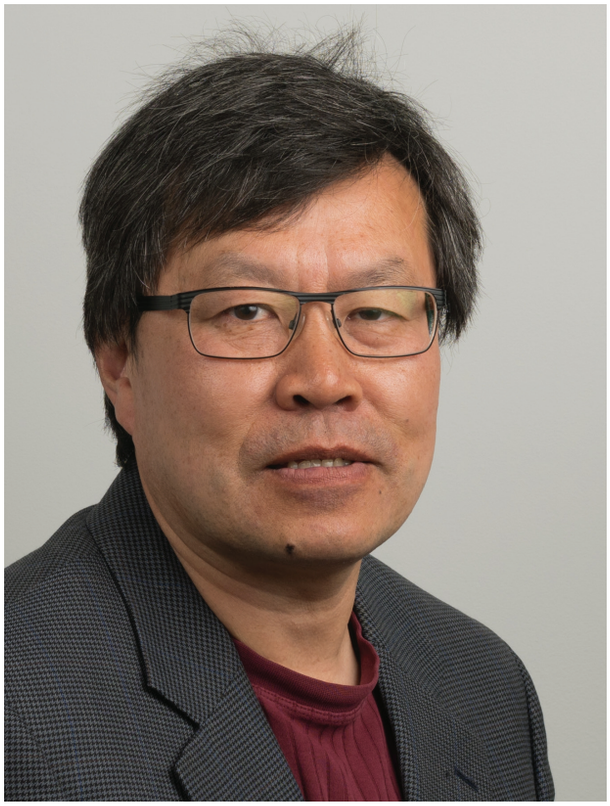

Peter Ma, CPA, CA
Directeur général

Le prix du tirage lors du salon professionnel du Kivalliq 2016 a été remporté par Rhea Eecherk.

Mandat et mission

MANDAT DE LA SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT (SCCN)

- La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) agit au nom du gouvernement du Nunavut (GN) pour favoriser le développement économique et l'emploi au Nunavut, par du soutien, du financement et des investissements destinés aux entreprises établies sur le territoire. La SCCN n'offre pas de subventions et de prêts-subventions, et elle ne peut faire des investissements en actions.
- En tant que bailleuse de fonds pour des occasions d'affaires dans le Nord, la SCCN fournit des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut, pour qui accéder au crédit pour prendre de l'expansion est un réel défi. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises établies qui cherchent à accroitre leurs activités et à s'imposer davantage dans leur secteur. La SCCN accepte aussi les demandes de nouvelles entreprises.
- La SCCN travaille individuellement avec chaque client et s'appuie sur ses processus de diligence raisonnable pour examiner attentivement chaque demande et évaluer les mérites des projets d'affaires proposés. La Société fournit ensuite du financement aux projets qui ont les meilleures chances de réussite.

MISSION DE LA SCCN

- La SCCN favorise l'emploi et le développement économique partout au Nunavut. Elle fournit du financement aux entreprises qui ne sont pas en mesure d'obtenir un prêt d'une autre institution financière à des conditions raisonnables.
- En tant qu'organisme de développement des affaires, la SCCN reconnait que l'accès à un capital suffisant est l'un des nombreux défis auxquels font face les entreprises dans le Nord qui tentent de profiter des occasions économiques.
- La SCCN agit au nom du GN pour contribuer à la réalisation de son mandat, *Sivumut Abluqta : aller de l'avant ensemble*, notamment en ce qui a trait à l'une de ses priorités essentielles : la croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs.

Gouvernance de la Société

SOCIÉTÉ TERRITORIALE

- La SCCN est une société territoriale du gouvernement du Nunavut. Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada).
- La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et les règlements y afférents orientent les principaux aspects de ses activités.
- La SCCN relève officiellement du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Habituellement, le ministre du Développement économique et des Transports est aussi le ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut.
- La SCCN, comme les autres sociétés territoriales, est administrée conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Les politiques et la surveillance de la Société sont établies par le conseil d'administration de la SCCN.
- Le commissaire en Conseil exécutif nomme les membres du conseil sur la recommandation du ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut. Ce dernier base ses recommandations sur les sollicitations de ses collègues du conseil exécutif, des autres membres de l'Assemblée législative et du grand public.
- Les membres du conseil d'administration sont choisis dans le but de refléter les différents domaines pertinents et d'assurer une représentation des régions du Kitikmeot, du Kivalliq et du Qikiqtaaluk (deux membres par région).
- Dans un souci de transparence et de reddition de comptes, et afin d'éviter les conflits d'intérêts potentiels (perçus et réels), les membres du conseil ne peuvent bénéficier de facilités de crédit de la SCCN ni occuper un poste au sein du ministère du Développement économique et des Transports.

Notre conseil d'administration

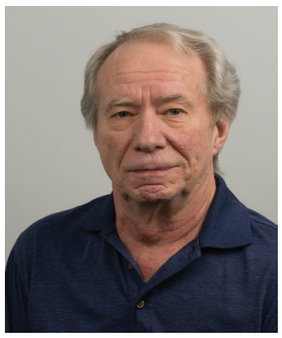

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	POSTE	LOCALITÉ	ÉCHÉANCE DU MANDAT
Marg Epp	Présidente	Cambridge Bay	7 juillet 2019
Elijah Evaluarjuk	Vice-président	Igloolik	30 mars 2018
Al Lahure	Administrateur général	Baker Lake	29 août 2017
Tommy Owlijoot	Administrateur général	Arviat	31 mai 2018
Greg Cayen	Administrateur général	Iqaluit	31 mai 2018
Tracy Wallace	Administratrice générale	Rankin Inlet	6 juillet 2019
Donald Havioyak	Administrateur général	Kugluktuk	7 juillet 2019

M. John Ningark a été nommé au conseil d'administration le 7 juillet 2016, mais il est décédé le 17 novembre 2016.

Ensemble, les membres du conseil détiennent un ensemble d'aptitudes et de connaissances complémentaires en lien avec le développement entrepreneurial, les différents secteurs, les pratiques relatives aux prêts et le Nord du Canada. Tous les membres du conseil habitent au Nunavut et connaissent en profondeur au moins une des trois régions du territoire.

Bien que la SCCN soit située dans la capitale du Nunavut, son mandat touche un vaste territoire. Il est donc important que les habitants du Nord soient bien représentés au conseil pour que la SCCN soit en mesure d'accomplir son mandat au profit des Nunavummiuts.

Des comités du conseil peuvent être mis sur pied pour assurer une surveillance et fournir de l'encadrement en lien avec les principaux aspects des activités de la SCCN. Les activités et les priorités de chaque comité sont régies par un mandat approuvé par le conseil. Les membres des comités sont choisis par l'ensemble du conseil, selon leur expérience et leurs intérêts.

REDDITION DE COMPTES

Directives ministérielles

Selon le paragraphe 78(7) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, la SCCN doit se conformer à toutes les directives ministérielles énoncées ou en vigueur au cours de l'exercice financier.

Aucune directive ministérielle n'était en vigueur au cours de l'exercice 2016-2017.

Recommandations du conseil d'administration au ministre responsable des facilités de crédit

- Selon le paragraphe 30(1) de la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut*, le conseil doit fournir au ministre sa recommandation d'approuver ou de rejeter toute facilité de crédit dont le montant est supérieur à 500 000 $.
- Selon le paragraphe 30(2) de la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut*, le ministre doit approuver ou rejeter les facilités de crédit ayant fait l'objet d'une recommandation du conseil en vertu du paragraphe 30(1).
- En 2016-2017, le conseil a recommandé au ministre d'approuver dix (huit en 2016) facilités de crédit totalisant 6 710 459 $ (7 188 158 $ en 2016), qui les a toutes approuvées. Le montant des facilités de crédit approuvées antérieurement n'a pas été majoré (3 029 673 $ en 2016).

Facilités de crédit approuvées ou rejetées par le conseil d'administration

- Le paragraphe 30(3) de la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* exige que le conseil approuve ou rejette toutes les facilités de crédit de 500 000 $ ou moins. En 2016-2017, le conseil a approuvé une (trois en 2016) nouvelle facilité de crédit d'un montant de 360 000 $ (750 000 $ en 2016) et majoré une (deux en 2016) facilité de crédit totalisant 300 000 $ (464 396 $ en 2016). Le montant total de la facilité de crédit majorée est de 450 000 $ (718 000 $ en 2016). Aucune facilité de crédit n'a été rejetée au cours de l'exercice (aucune en 2016 non plus).

Examens du ministre responsable des facilités de crédit en vertu de l'alinéa 30(3)b)

Comme aucune facilité de crédit n'a été rejetée par le conseil en vertu du paragraphe 30(3) en 2016-2017, aucune demande n'a été transférée au ministre aux fins d'examen.

Personnel

La SCCN compte six postes permanents, tous basés à ses bureaux d'Iqaluit :

- Directeur, directrice générale
- Conseiller, conseillère principale, Services aux entreprises
- Directeur, directrice des comptes
- Agent, agente de conformité (2)
- Adjoint, adjointe administrative

Au 31 mars 2017, seul le poste d'adjoint administratif ou adjointe administrative était vacant. Les deux postes d'agent ou agente de conformité sont occupés par des bénéficiaires et comportent quelques tâches de comptabilité générale.

Il est essentiel de fournir au personnel des occasions de perfectionnement professionnel pour bien accomplir la mission de la SCCN et assurer le maintien en poste du personnel. Voici les activités auxquelles le personnel a participé en 2016-2017 :

- Congrès national d'AFOA Canada 2017
- Formation sur la suite Microsoft Office, The Exceptional Assistant et Simple Comptable
- Cours sur le logiciel Sage 50.

ORGANIGRAMME DE LA RESPONSABILITÉ ORGANISATIONNELLE

Les relations organisationnelles relatives à la reddition de comptes sont illustrées dans l'organigramme ci-dessous :

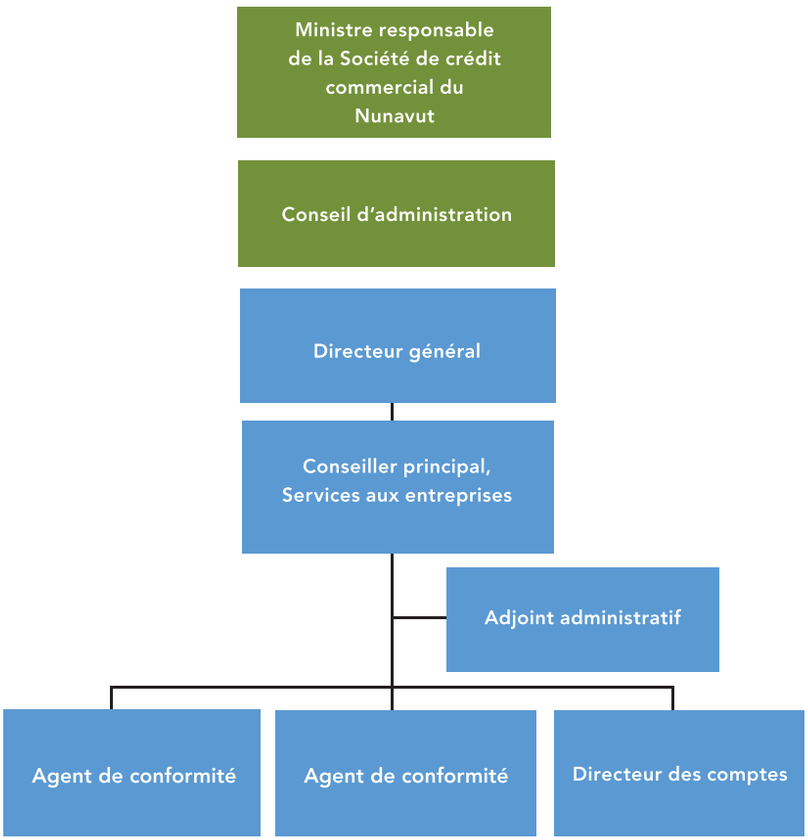

Nota : Tous les postes sont basés à l'administration centrale de la SCCN à Iqaluit.

SUDLIQ DEVELOPMENT LTD.

Sudliq Development Ltd. (SDL) a commencé ses activités en 1987. Cette entreprise de Coral Harbour appartenant à des Inuits se consacre essentiellement aux secteurs des transports et de la construction, en plus de fournir des services de livraison de carburant, de déneigement et de camionnage. L'entreprise offre aussi des activités de chasse et de pêche et de transport aérien.

Il s'agit d'une entreprise familiale de deuxième génération, et ses propriétaires prennent part aux activités quotidiennes.

SDL emploie plus de 70 résidents locaux durant les périodes de pointe.

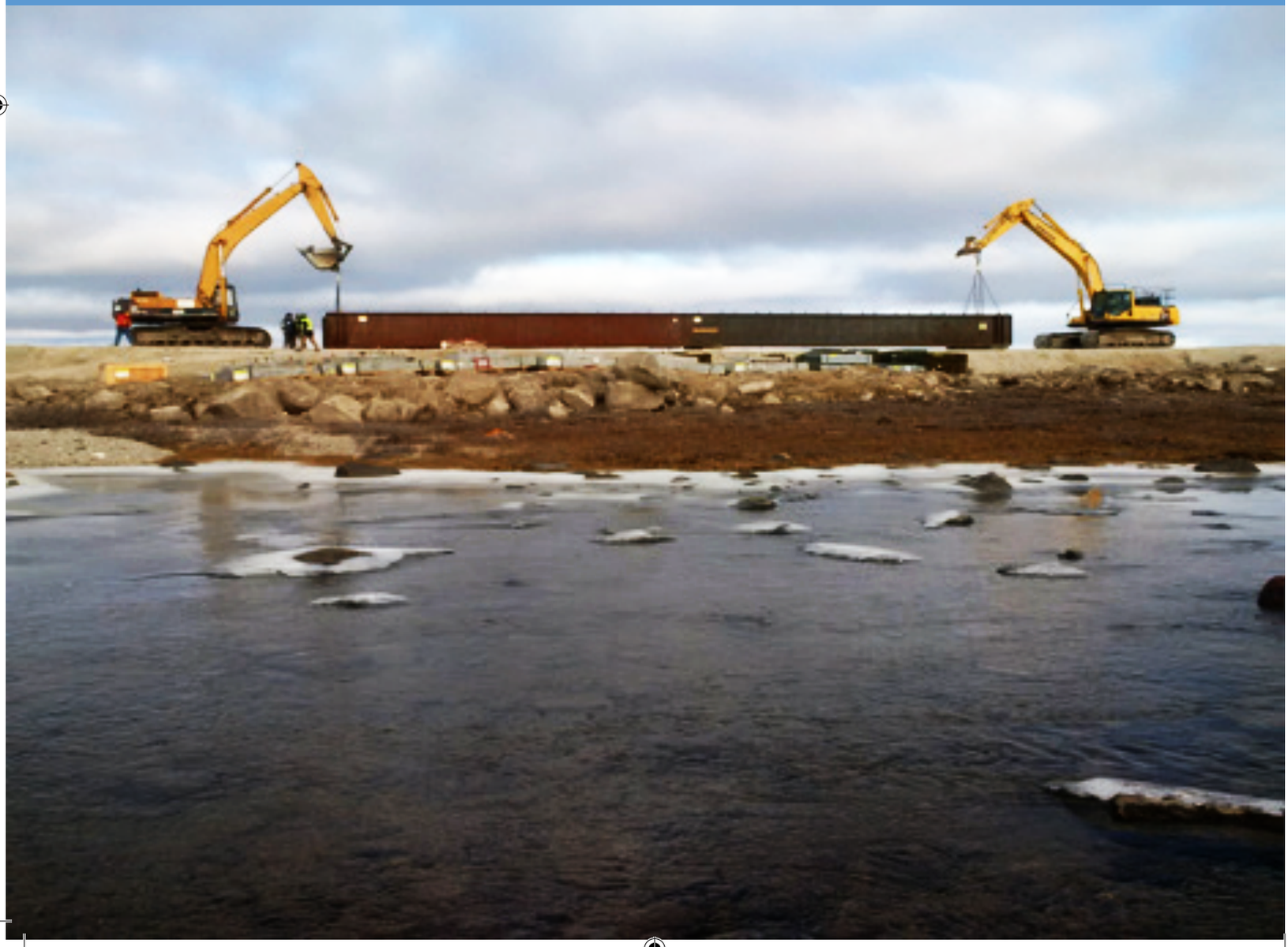

RAPPORT DE gestion

BILAN DE L'ANNÉE

Le nombre de clients productifs de la Société a baissé à 39 (40 en 2016). Il y a 12 clients non productifs, dont certains avec qui le début de la relation précède la création du Nunavut.

Grâce au financement du gouvernement du Canada, la Société a continué de mettre en œuvre son programme de présence dans les localités et de soutenir le développement de la capacité des représentants des localités en ce qui a trait au financement par emprunt, à la gouvernance et à l'administration dans huit localités. Quatre autres n'ont pu être visitées en raison des intempéries.

La Société a augmenté ses allocations particulières de 143 339 $ (1 268 449 $ en 2016). De plus, l'allocation générale a été augmentée de 7 037 $ (47 115 $ en 2016).

PERSPECTIVES

La Société a répondu aux préoccupations soulevées concernant la viabilité de certains de ces clients en 2015-2016. Néanmoins, elle doit assurer un suivi attentif de ces clients en 2017-2018.

Dans le cadre de sa relation avec sa société sœur, la Société de développement du Nunavut, ainsi que d'un protocole d'entente avec Kitikmeot Community Futures Inc., la Société de développement des affaires de Baffin et l'Atuqtuarvik Corporation, la Société continuera de chercher de nouveaux clients selon une approche collaborative.

La Société fait preuve d'un optimisme prudent en ce qui a trait à l'économie du Nunavut et voit d'un bon œil les évènements positifs récents dans le secteur minier. La croissance du Nunavut devra s'appuyer sur de nouveaux secteurs comme les technologies, les énergies de rechange, la recherche et le tourisme.

Les secteurs traditionnels, comme la construction, seront probablement en croissance dans certaines localités en raison de contrats de construction.

FAITS SAILLANTS DE 2016-2017

- Rapport annuel amélioré, qui comprend des renseignements sur les activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location et des profils de clients
- États financiers vérifiés et rapport annuel terminés avant la date limite et plus tôt qu'en 2015-2016
- Poursuite des efforts de présence dans la communauté dans huit localités
- Poursuite du perfectionnement professionnel pour le personnel
- Parrainage et participation :
    - Symposium minier du Nunavut
    - Foire commerciale du Kivalliq
    - Foire commerciale du Kitikmeot
    - Gala des Entrepreneurs du Nunavut
    - Festival des métiers d'arts du Nunavut
- Présentation à la conférence des agents de développement économique communautaire du Kivalliq
- Présentation devant des élèves de deuxième cycle de l'école secondaire Inuksuk d'Iqaluit sur les avantages d'être propriétaire d'entreprise

SOMMAIRE DES
résultats financiers

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE EN COURS

La Société a affiché un excédent de 333 268 $ (déficit de 973 829 $ en 2016) pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2017. Le déficit accumulé totalisait 1 295 932 $ au 31 mars 2017 (1 629 200 $ en 2016).

REVENUS

Les revenus de la SCCN pour 2016-2017 sont en deçà du montant de 379 130 $ estimé dans le budget (revenus de 230 388 $ en 2016, supérieurs à l'estimation).

REVENUS	BUDGET 2017 ($)	RÉSULTATS DE 2017 ($)
Revenus d'intérêt générés par les prêts en cours	1 500 000	1 138 308
Autres revenus d'intérêt	50 000	32 562
Autres revenus	0	0
Total des revenus	**1 550 000**	**1 170 870**

Aucun changement important n'a été observé en ce qui a trait aux revenus. Toutefois, les prévisions du budget concernant les revenus d'intérêt générés par les prêts en cours étaient basées sur des taux d'intérêt plus élevés que ceux observés.

CONTRIBUTIONS

CONTRIBUTIONS	BUDGET 2017 ($)	RÉSULTATS DE 2017 ($)
Gouvernement du Nunavut – Financement de base	850 000	872 739
Gouvernement du Nunavut – Fonds de formation spécialisée	0	(1 709)
Gouvernement du Canada – Programme de perfectionnement professionnel	0	68 208
Total des contributions	**850 000**	**939 238**

Les contributions de la SCCN ont dépassé l'estimation du budget 2016-2017 de 89 238 $ (96 906 $ en 2016).

DÉPENSES

Les dépenses de la SCCN ont dépassé l'estimation du budget 2016-2017 de 197 709 $ (52 510 $ en 2016), sans compter la provision pour pertes sur créance et les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut.

DÉPENSES	BUDGET 2017 ($)	RÉSULTATS DE 2017 ($)
Salaires et avantages sociaux	900 000	828 246
Honoraires professionnels	150 000	121 698
Dépenses liées aux installations	80 000	92 036
Frais de bureau	75 000	36 945
Réunions du conseil	75 000	47 831
Déplacements	125 000	191 605
Publicité et promotion	60 000	66 072
Honoraires du conseil	75 000	21 925
Autres postes, non listés	110 000	45 933
Total des dépenses	**1 650 000**	**1 452 291**

La Société continue d'exercer ses activités de la façon la plus économique possible.

INTÉRÊTS SUR LES AVANCES DU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Les intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut ont connu une augmentation, passant de 132 299 $ à 174 173 $ en raison d'une augmentation générale des taux d'intérêt.

CHARGES D'INTÉRÊT	BUDGET 2017 ($)	RÉSULTATS DE 2017 ($)
Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut	**500 000**	**174 173**

PROVISION POUR PERTES SUR FACILITÉS DE CREDIT DOUTEUSES

La SCCN a dépassé de 99 624 $ l'estimation du budget 2016-2017 concernant la provision pour pertes sur créances (1 221 334 $ en 2016, en deçà de l'estimation).

PERTES SUR CRÉANCE	BUDGET 2017 ($)	RÉSULTATS DE 2017 ($)
Provision pour pertes sur facilités de credit douteuses	**250 000**	**150 376**

La provision pour pertes sur créances est basée sur un examen des facilités de crédit de tous les clients. La provision représente la meilleure estimation des pertes probables par la direction. La provision totale pour 2016-2017, qui comprend la provision générale et les provisions particulières, est de 3 529 011 $ (3 378 635 $ en 2016), soit une augmentation de 150 376 $ par rapport à l'exercice précédent (1 221 334 $ en 2016).

PROVISIONS PARTICULÈRES

La direction examine le portefeuille régulièrement pour déterminer si certaines facilités de crédit doivent être considérées comme douteuses. En 2016-2017, des provisions particulières ont été appliquées à quatre facilités de crédit (cinq en 2016), et leur montant s'élève à 679 754 $ (1 268 449 $ en 2016). La provision appliquée à deux de ces facilités de crédit a été réduite de 536 415 $ parce que la valeur recouvrée de la garantie s'est avérée plus élevée que prévu.

Le total des provisions particulières de la Société s'élevait à 3 157 497 $ à la fin de l'exercice (3 014 158 $ en 2016), soit une augmentation de 4,8 % (72,7 % en 2016) par rapport à 2015-2016.

Au total, des provisions particulières ont été appliquées à douze facilités de crédit (neuf en 2016), ce qui représente 21 % (15,8 % en 2016) des 57 facilités de crédit (57 en 2016). Ces douze facilités de crédit concernent six localités différentes (cinq en 2016). La Société compte actuellement des facilités de crédit dans onze localités différentes (onze en 2016).

PROVISION GÉNÉRALE

Une provision générale est calculée chaque année pour pallier les déficiences potentielles dans l'ensemble du portefeuille de facilités de crédit compte tenu des provisions particulières. Pour calculer la provision générale, on soustrait au total des prêts en cours le montant des provisions particulières à la fin de l'exercice financier et les remboursements de prêts après la fin de l'exercice, puis on multiplie le résultat par 2 %.

La provision générale s'élevait à 371 514 $ en 2016-2017 (364 477 $ en 2016), soit une augmentation de 7 037 $ (1,9 %) par rapport à 2015 -2016 (diminution de 47 115 $ [11,5 %] en 2016).

RADIATIONS

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil de la Société peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant restant à rembourser est de 20 000 $ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total restant à payer est supérieur à 20 000 $. Un prêt radié peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement.

Aucun prêt n'a été radié au cours du dernier exercice.

Activités de passation de contrats, d'approvisionnement et de location

ACTIVITÉS D'APPROVISIONNEMENT ET DE LOCATION

Il n'y a eu aucune activité d'approvisionnement ou de location en 2016-2017. Les bureaux de la Société située dans l'édifice Parnaivik à Iqaluit sont loués par le ministère des Services communautaires et gouvernementaux. Les dépenses liées aux installations s'élèvent à 92 036 $ pour 2016-2017 (78 430 $ en 2016).

La majorité des dépenses de la Société découlant des activités de passation de contrats ou d'approvisionnement sont liées à des services professionnels, notamment des services de technologie de l'information, des services juridiques et des services de communication.

Voici l'ensemble des montants attribués aux différents fournisseurs :

LOCALITÉ	FOURNISSEUR	TYPE DE SERVICE	MÉTHODE DE PASSATION	MONTANT EN 2017 ($)	MONTANT EN 2016 ($)	ENTREPRISE INUITE	NNI
Iqaluit	Dubuc Osland	Services juridiques	Fournisseur unique	17 431	24 210		
Iqaluit	Secure North TI Solutions Inc.	Technologies de l'information	Fournisseur unique	58 433	66 300		
Iqaluit	Outcrop Nunavut	Communications	Fournisseur unique	35 499	-		
Iqaluit	Katittut	Communications	Fournisseur unique	4 702	1 176		
Iqaluit	Banque de développement du Canada	Services-conseils	Fournisseur unique	1 500	-		
Iqaluit	Sila Management	Services-conseils	Convention d'offre à commandes	-	18 156		
Iqaluit	Innirvik Support Services Ltd.	Traduction	Fournisseur unique	1 663	-	•	•
Iqaluit	Aglu Consulting	Traduction	Fournisseur unique	-	200	•	
Iqaluit	Parenty Reimer Inc	Traduction	Fournisseur unique	-	44 280		
Iqaluit	Common Goals Software	Formation	Fournisseur unique	7 950	-		
Iqaluit	Campus ilinniapaa	Formation	Fournisseur unique	4 620	-		
Total				**131 798**	**154 322**		

Portefeuille de prêts

ACTIVITÉ AU SEIN DU PORTEFEUILLE

La Société continue de chercher des occasions d'enrichir son portefeuille. La présence dans les localités continue de permettre à la Société de considérer de nouvelles occasions, notamment dans les localités non décentralisées.

Bien que le nombre de facilités de crédit soit demeuré inchangé à 57, le nombre de clients est passé de 49 à 51.

Trois (six en 2016) nouvelles marges de crédit totalisant 3 000 000 $ (3 000 000 $ en 2016) ont été approuvées. À la fin de l'exercice, un montant de 2 550 000 $ (450 000 $ en 2016) avait été utilisé.

La limite d'une des marges de crédit existantes a été augmentée de 300 000 $ (aucune augmentation en 2016) au renouvèlement. Huit (cinq en 2016) autres marges de crédit ont été renouvelées, totalisant 3 502 000 $ (772 000 $ en 2016). Une marge de crédit (deux en 2016) dont le solde était de 75 155 $ (1 288 392 $ en 2016) a été remboursée.

Un seul nouveau prêt à terme (aucun en 2016), d'un montant de 360 000 $, a été approuvé en 2016-2017. Aucun client n'a fait augmenter le montant d'un prêt à terme existant (cinq en 2016, pour un montant total de 1 218 603 $). Six (sept en 2016) prêts à terme totalisant 1 140 076 $ (972 637 $ en 2016) ont été renouvelés. Trois marges de crédit existantes totalisant 360 000 $ ont été converties en prêts à terme. Cinq (quatre en 2016) prêts à terme totalisant 869 316 $ (2 819 381 $ en 2016) ont été complètement remboursés au cours de l'exercice.

GESTION DES RISQUES DU PORTEFEUILLE

Afin d'atténuer les risques liés à son portefeuille, la Société diversifie ses activités en fonction des localités et des secteurs, comme le montrent les tableaux ci-dessous.

Étant donné que, selon la loi, la Société ne peut prêter plus de 1 000 000 $ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises liées, elle assure une gestion des risques propre à chaque client en ce qui a trait au montant des facilités de crédit. Les facilités de crédit sont garanties par les actifs de chaque client.

BAFFIN ISLAND CANNERS LTD.

Baffin Island Canners Ltd. (BICL) a commencé ses activités en 1972. Cette épicerie située à Iqaluit offre à ses clients un choix unique d'articles en vrac, de viandes, de produits frais et d'autres articles d'épicerie.

Il s'agit d'une entreprise familiale de deuxième génération, et ses propriétaires prennent part aux activités quotidiennes.

BICL contribue au bienêtre de la collectivité par des dons et des rabais offerts aux organismes communautaires et aux organisateurs d'évènements.

ACTIVITÉS PAR LOCALITÉ

La Société a la capacité et le mandat de fournir des facilités de crédit à toutes les localités du Nunavut. À la fin du dernier exercice, elle avait fourni des facilités de crédit dans onze des vingt-cinq localités : Cambridge Bay, Gjoa Haven et Kugluktuk dans la région du Kitikmeot; Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région du Kivalliq; Clyde River, Qikiqtarjuaq, Pangnirtung, Iqaluit et Cape Dorset dans la région du Qikiqtaaluk.

Le tableau ci-dessous indique le type et le montant (principal seulement) des facilités de crédit dans chaque localité.

RÉGION	2016/2017				2015/2016			
Localité	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total ($)	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total ($)	Pourcentage du portefeuille (%)
Région du Qikiqtaaluk								
Cape Dorset	3	1	1 020 923	4,1	3	1	1 254 583	5,9
Clyde River	2	-	1 171 276	4,7	2	-	1 204 781	5,7
Iqaluit	22	9	12 909 220	51,9	23	9	10 511 011	49,9
Pangnirtung	1	-	139 593	0,6	1	-	147 881	0,7
Qikiqtarjuaq	1	-	294 959	1,2	1	-	336 781	1,6
Total – Qikiqtaaluk	29	10	15 535 971	62,5	30	10	13 455 037	63,8
Région du Kivalliq								
Arviat	2	-	750 571	3,0	2	-	750 571	3,6
Coral Harbour	2	-	1 009 786	4,0	2	-	742 376	3,5
Rankin Inlet	3	1	2 982 116	12,0	3	1	2 578 291	12,3
Total – Kivalliq	7	1	4 742 473	19,0	7	1	4 071 238	19,4
Région du Kitikmeot								
Cambridge Bay	4	2	2 496 627	10,0	4	1	1 531 542	7,3
Gjoa Haven	1	-	437 811	1,8	1	-	461 053	2,2
Kugluktuk	2	1	1 666 165	6,7	2	1	1 527 951	7,3
Total – Kitikmeot	7	3	4 600 603	18,5	7	2	3 520 546	16,8
Total du portefeuille de prêts	**43**	**14**	**24 879 047**	**100,0**	**44**	**13**	**21 046 821**	**100,0**

AYAYA COMMUNICATIONS INC.

Ayaya Communications Inc. a commencé ses activités en 2002. Cette entreprise de communications basée à Iqaluit offre différents services de publicité créative, de markéting et de promotion.

Il s'agit d'une entreprise familiale de deuxième génération, et ses propriétaires prennent part aux activités quotidiennes.

Ayaya a des employés à temps plein au Nunavut et emploie aussi des pigistes du Nunavut, comme des photographes, des mannequins, des traducteurs et des illustrateurs.

ACTIVITÉS PAR SECTEUR

Dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques de portefeuille, la Société diversifie ses facilités de crédit en fonction des secteurs.

Le tableau ci-dessous indique le montant (principal seulement) des facilités de crédit dans chaque secteur.

SECTEUR	2016/2017				2015/2016			
	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total ($)	Pourcentage du portefeuille (%)	Prêts à terme	Marges de crédit	Montant total ($)	Pourcentage du portefeuille (%)
Prêts productifs								
Communications	-	-	-	-	1	-	25 866	0,1
Construction	7	7	6 803 351	27,4	8	4	4 301 974	20,4
Médias	-	-	-	-	1	-	527 927	2,5
Pêche	1	-	294 959	1,2	1	-	336 781	1,6
Hébergement et accueil	8	-	2 837 190	11,4	5	1	2 006 706	9,5
Services immobiliers	3	2	3 102 122	12,5	4	2	2 884 397	13,7
Commerce de détail	4	2	2 195 852	8,8	7	2	3 549 050	16,9
Services	7	2	4 111 975	16,5	7	3	3 216 090	15,3
Transport	1	1	792 609	3,2	1	1	812 782	3,9
Total des prêts productifs	31	14	20 138 058	81,0	35	13	17 661 573	83,9
Prêts non productifs	12	-	4 740 989	19,0	9	-	3 385 248	16,1
Total du portefeuille de prêts	**43**	**14**	**24 879 047**	**100,0**	**44**	**13**	**21 046 821**	**100,0**

Exigences en matière de prêts

En général, les banques à charte du Canada, et plus particulièrement celles du Nunavut, n'offrent pas de facilités de crédit aux entreprises qui sont en démarrage ou qui n'ont pas encore mené avec succès des opérations.

Cela a récemment changé au Nunavut à la suite de la création de l'Atuqtuarvik Corporation et de la Banque des Premières Nations du Canada, qui sont détenues exclusivement ou majoritairement par la Nunavut Tunngavik Incorporated, une société signataire de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

La Société peut fournir des facilités de crédit d'un montant maximal de 1 000 000 $ à une même entreprise ou à un groupe d'entreprises liées. Voici la liste des facilités de crédit offerte et des conditions à respecter :

- Prêts à des entreprises commerciales;
- Prêts garantis consentis à des entreprises commerciales par des institutions financières;
- Fournir des cautionnements aux entreprises établies sur le territoire;
- Dédommager les sociétés de cautionnement couvrant les entreprises établies sur le territoire;

Pour ce qui est des prêts, la Société offre des marges de crédit et des prêts à terme.

- Les marges de crédit doivent être renouvelées annuellement.
- L'échéance maximale des prêts à terme est de cinq ans, et la période d'amortissement maximale de vingt cinq ans.

Les taux d'intérêt sont établis au coût d'emprunt, plus un coefficient de rajustement en fonction des risques qui peut varier de 0 % à 5 %.

- Le coût d'emprunt est le taux établi par le gouvernement du Nunavut pour le financement du fonds de roulement de la Société.
- Le taux d'intérêt que la Société charge à ses clients équivaut au taux en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration approuve la facilité de crédit auquel elle ajoute un facteur d'ajustement basé sur le risque.

CAP ENTERPRISES LTD.

CAP Enterprises Ltd. (CAP) est une entreprise de taille moyenne appartenant à des Inuits, située à Gjoa Haven. Elle a commencé ses activités en 2002, en réponse à la demande pour une entreprise locale de construction et de véhicules lourds.

Grâce à la ténacité de CAP, Gjoa Haven bénéficie des avantages d'avoir une entreprise locale de construction et de véhicules lourds qui réinvestit dans la collectivité. CAP emploie 25 à 30 personnes à longueur d'année et plus de 40 personnes durant l'été.

CAP croit que la création de petites entreprises prospères et la mise en place d'infrastructures connexes sont la pierre angulaire du développement au Nunavut.

HUDSON'S BAY COMPANY
OLD BLUBBER STATION

Société de crédit commercial du Nunavut

États financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Page intentionnellement laissée en blanc

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT
ÉTATS FINANCIERS
Le 31 mars 2017

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	27
Rapport du vérificateur indépendant	29
États financiers	
État de la situation financière	31
État des résultats et du déficit accumulé	32
État de la variation de la dette nette	33
État des flux de trésorerie	34
Notes afférentes aux états financiers	35
Annexe A – Annexe des immobilisations corporelles	46
Annexe B – Programme de soutien aux petites entreprises	47
Annexe C – Fonds de formation spécialisée	48
Annexe D – Programme de développement professionnel et institutionnel	49
Annexe E – Soldes des apparentés	50

Page intentionnellement laissée en blanc

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) ci-joints et tous les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relèvent de la responsabilité de la direction de la Société et ont été vérifiés et approuvés par le conseil d'administration.

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Certains montants indiqués dans les états financiers, comme la provision pour pertes sur créances et les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, sont fondés sur le jugement et sur les meilleures estimations de la direction.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de rapports financiers, la direction maintient et se fie à des pratiques et systèmes de contrôle de la gestion et des finances conçus pour donner une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées et enregistrées, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les dossiers sont bien tenus. Ces pratiques et mesures de contrôle visent à assurer la bonne conduite des activités, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps voulu de renseignements financiers fiables et le respect des politiques et des exigences règlementaires de la Société.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au conseil d'administration.

L'auditeur externe indépendant de la société, soit le vérificateur général du Canada, procède à un audit indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.

Peter Ma, CPA, CA
Directeur général

Le 6 juin 2017

Page intentionnellement laissée en blanc

Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre responsable de la Société de crédit commercial du Nunavut

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats et du déficit accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

…/2

J’estime que les éléments probants que j’ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d’audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d’autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu’à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu’au cours de l’exercice précédent.

De plus, à mon avis, des livres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces livres. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j’ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi qu’aux règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,

Chantale Perreault, CPA, CA

Directrice principale

Le 6 juin 2017
Ottawa, Canada

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

État de la situation financière

au 31 mars

	2017 ($)	2016 ($)
Actifs financiers		
Encaisse (note 3)	2 908 070	6 097 184
Comptes débiteurs	28 458	25 290
Montant à recevoir du gouvernement du Nunavut	62 472	63 565
Prêts en cours (note 4 et note 5)	21 675 908	17 875 300
Total des actifs financiers	24 674 908	24 061 339
Passifs		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	884 387	390 503
Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	36 906	199 780
Montant dû au gouvernement du Nunavut (note 9)	25 174 173	25 132 299
Total des passifs	26 095 466	25 722 582
Dette nette	(1 420 558)	(1 661 243)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe A)	112 354	26 791
Charges payées d'avance	12 272	5 252
Total des actifs non financiers	124 626	32 043
Déficit accumulé	(1 295 932)	(1 629 200)

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés par le conseil :

Marg Epp

Présidente du conseil d'administration

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

État des résultats et du déficit accumulé

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017 Budget ($) (Note 13)	2017 Résultats ($)	2016 Résultats ($)
Revenus			
Revenus d'intérêt tirés des prêts	1 500 000	1 138 308	1 200 673
Autres revenus d'intérêt (note 3)	50 000	32 562	34 190
Autres revenus	-	-	15 525
Total des revenus	1 550 000	1 170 870	1 250 388
Dépenses			
Salaires et avantages sociaux	900 000	828 246	1 122 640
Provision pour pertes sur créances	250 000	150 376	1 221 334
Intérêts sur les avances du gouvernement du Nunavut (note 9)	500 000	174 173	132 299
Honoraires professionnels	150 000	121 698	230 892
Dépenses liées aux installations	80 000	92 036	78 430
Frais de bureau	75 000	36 945	46 713
Réunions du conseil	75 000	47 831	37 192
Déplacements	125 000	191 605	91 836
Publicité et promotion	60 000	66 072	67 360
Honoraires du conseil	75 000	21 925	25 525
Amortissement	10 000	17 203	9 008
Formation et perfectionnement professionnel	50 000	23 264	5 133
Autres dépenses	50 000	576	2 761
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	4 890	-
Total des dépenses	2 400 000	1 776 840	3 071 123
Déficit pour l'exercice avant les contributions du gouvernement	(850 000)	(605 970)	(1 820 735)
Contributions du gouvernement du Nunavut			
Financement de base (note 12)	850 000	872 739	740 370
Programme de soutien aux petites entreprises (annexe B)	-	-	23 045
Fonds de formation spécialisée (annexe C)	-	(1 709)	16 570
Total des contributions du gouvernement du Nunavut	850 000	871 030	779 985
Contributions du gouvernement du Canada			
Programme de développement professionnel et institutionnel (annexe D)	-	68 208	66 921
Total des contributions du gouvernement du Canada	-	68 208	66 921
Excédent (déficit) pour l'exercice	-	333 268	(973 829)
Déficit accumulé au début de l'exercice	(1 629 200)	(1 629 200)	(655 371)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(1 629 200)	(1 295 932)	(1 629 200)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

État de la variation de la dette nette

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017 Budget ($) (Note 13)	2017 Résultats ($)	2016 Résultats ($)
Excédent (déficit) pour l'exercice	-	333 268	(973 829)
Immobilisations corporelles (annexe A)			
Acquisitions	-	(107 656)	-
Amortissement	10 000	17 203	9 008
Pertes sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	4 890	-
	10 000	(85 563)	9 008
Augmentation nette des charges payées d'avance	-	(7 020)	(4 348)
Variation de la dette nette	10 000	240 685	(969 169)
Dette nette au début de l'exercice	(1 661 243)	(1 661 243)	(692 074)
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 651 243)	(1 420 558)	(1 661 243)

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2017 ($)	2016 ($)
Encaisse provenant des activités d'exploitation		
Intérêts sur les prêts en cours	1 095 916	1 188 850
Contributions du gouvernement du Nunavut	700 182	589 748
Contributions du gouvernement du Canada	72 195	62 389
Remboursement de la TPS	20 758	15 886
Fournisseurs	(609 909)	(564 937)
Intérêts payés sur les avances du gouvernement	(132 299)	(238 578)
Intérêts perçus sur le compte courant	33 472	34 059
Paiements au gouvernement du Nunavut	(433 301)	(769 790)
Encaisse provenant des activités d'exploitation	747 014	317 627
Encaisse utilisée par les activités d'investissements		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(107 656)	-
Encaisse utilisée par les activités d'investissements	(107 656)	-
Encaisse provenant (utilisée par) des activités d'investissement		
Remboursement des prêts	2 583 037	5 318 164
Paiement des frais	3 753	1 622
Décaissement des prêts	(6 415 262)	(3 168 033)
Encaisse provenant (utilisée par) des activités d'investissement	(3 828 472)	2 151 753
Encaisse provenant des activités de financement		
Avance de fonds de roulement	-	-
Encaisse provenant des activités de financement	-	-
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(3 189 114)	2 469 380
Encaisse au début de l'exercice	6 097 184	3 627 804
Encaisse à la fin de l'exercice (note 3)	2 908 070	6 097 184

Les notes afférentes aux états financiers et les annexes font partie intégrante des présents états financiers.

1. La Société

a) Autorité

La Société de crédit commercial du Nunavut (la Société ou la SCCN) est une société territoriale et la propriété exclusive du gouvernement du Nunavut (le gouvernement). Elle a été créée le 1er avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* (la loi) définit sa structure juridique et opérationnelle. La SCCN relève du ministère du Développement économique et des Transports (le ministère) et est exploitée conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

b) Mandat

Le mandat de la Société est d'agir à titre de société territoriale autonome pour favoriser le développement économique et l'emploi au Nunavut par l'intermédiaire du programme de prêt, par du soutien, du financement et des investissements destinés aux entreprises établies sur le territoire. Le double rôle de la société est d'être une bailleuse de fonds pour des occasions d'affaires dans le Nord et une agence de développement pour les entreprises du Nunavut. La SCCN n'offre pas de subventions et de prêts-subventions, et elle ne peut faire des investissements en actions. Ainsi, la Société ne gère qu'un seul programme.

c) Contributions et avances gouvernementales

La Société dépend des contributions du gouvernement pour ses dépenses administratives directes.

La contribution fixe pour l'année est déterminée en fonction de l'entente de contribution conclue avec le ministère.

L'article 47 de la Loi autorise également le gouvernement à prêter à la Société un montant maximal de 50 millions de dollars par l'entremise du Trésor afin qu'elle puisse offrir de l'aide financière aux entreprises commerciales. Le Conseil de gestion financière a fixé la limite des avances de fonds de roulement à 40 millions de dollars. Ces avances doivent être remboursées au gouvernement selon les conditions et modalités établies par le ministre des Finances.

d) Impôt

Les activités de la Société sont non imposables, conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Voici un résumé des principales conventions comptables.

a) Encaisse

L'encaisse comprend les soldes bancaires, après déduction des chèques en circulation, et les avances. Les excédents génèrent des revenus d'intérêt basés sur les taux d'intérêt de la banque du gouvernement.

b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est établie selon la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont enregistrées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les évènements passés.

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût après déduction de l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi en fonction de la valeur résiduelle selon les taux suivants :

Ordinateurs et équipement de bureau	30 %
Mobilier et accessoires de bureau	20 %

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à partir du mois d'acquisition.

d) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. Compte tenu de leur nature, ces estimations et ces hypothèses sont sujettes à l'incertitude relative à la mesure. Le fait de les modifier au cours d'exercices futurs pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers; au moment d'établir les états financiers, cependant, la direction juge raisonnables ces estimations et hypothèses. Les estimations les plus importantes de la direction sont celles qui concernent les provisions pour pertes sur créances et les passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou des conditions économiques pourrait entrainer une modification importante des estimations de la direction.

e) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés selon les actifs financiers et les passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ultérieurement évalués au coût ou au coût amorti à l'aide de la méthode de la détermination de l'intérêt effectif.

La liste qui suit présente les instruments financiers de la Société ainsi que leur base d'évaluation au 31 mars 2017.

Actifs financiers	**Base d'évaluation**
Encaisse	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Prêts en cours	Coût amorti
Montant à recevoir du gouvernement du Nunavut	Coût
Frais de crédit remboursables	Coût

Passifs financiers	**Base d'évaluation**
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Montant dû au gouvernement du Nunavut	Coût

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, la perte de valeur est comptabilisée dans l'état des opérations et dans le déficit accumulé.

f) Revenus d'intérêt tirés des prêts en cours

Les revenus d'intérêt tirés des prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Tous les remboursements de prêts sont appliqués au solde selon l'ordre de priorité suivant : autres charges, frais d'intérêt, puis principal.

2. Principales conventions comptables (suite)

g) Prêts en cours

Un prêt est considéré comme douteux lorsque, selon une analyse de l'ensemble des facteurs, il est établi qu'il y a eu détérioration de la qualité de crédit, à un point tel que la direction n'a aucune assurance raisonnable que le principal et les intérêts seront payés en temps voulu. L'évaluation tient compte de tous les facteurs positifs ou négatifs relatifs à au prêt en question ainsi que des facteurs ci-dessous :

1. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis six mois, à moins que le prêt soit pleinement garanti ou qu'il soit raisonnable de s'attendre à ce que les démarches de recouvrement mènent au remboursement complet du prêt;
2. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis douze mois, sans égard au fait que le prêt soit garanti ou non;
3. Le principal ou les intérêts sont en souffrance depuis trois mois et le prêt a fait l'objet d'une restructuration; ou
4. La garantie de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux, la valeur comptable du prêt est ramenée à la valeur réalisable nette estimée, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif du prêt. Lorsque le montant et les mouvements des flux de trésorerie futurs ne peuvent être raisonnablement estimés, la valeur réalisable nette estimée équivaut à la juste valeur marchande du bien donné en garantie, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

Le montant initial de la provision pour pertes sur créances et les modifications subséquentes sont constatés en tant que charge ou crédit appliqué à la provision particulière.

La Société cesse de percevoir des intérêts à partir du moment où un prêt est considéré comme douteux. Tous les paiements reçus sont appliqués selon l'ordre de priorité suivant : intérêts interrompus, déboursements sur les prêts, paiements en retard des intérêts courus au titre du prêt, puis le principal du prêt. Une fois que les intérêts interrompus, les déboursements sur les prêts et les intérêts courus au titre du prêt ont été recouvrés, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus sur des prêts qui avaient auparavant été radiés sont classés dans la catégorie « autres revenus ».

Les prêts douteux sont de nouveau considérés comme productifs seulement lorsqu'il existe une assurance raisonnable du paiement en temps voulu du principal et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme productifs à moins qu'ils possèdent les caractéristiques d'un prêt douteux. Lorsqu'un prêt douteux est refinancé ou à nouveau considéré comme productif selon la méthode de la comptabilité d'exercice, la part des intérêts capitalisés non courus résultant de paiements en espèces reçus est immédiatement considérée comme un revenu, et le reste est comptabilisé au cours du terme restant à courir du prêt.

h) Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances est basée sur l'examen de tous les prêts accordés et représente la meilleure estimation de la direction en ce qui a trait aux pertes sur créances probables. Elle comprend deux éléments : la provision générale et les provisions particulières.

La provision générale représente l'estimation de la direction en ce qui a trait aux pertes probables liées aux prêts qui ne peuvent être considérés comme douteux. Pour calculer la provision générale, on soustrait au total des prêts en cours le montant des provisions particulières à la fin de l'exercice financier et les remboursements de prêts après la fin de l'exercice, puis on multiplie le résultat par 2 %.

Les provisions particulières sont établies au cas par cas pour comptabiliser les pertes sur créances. Le montant initial de la provision pour pertes sur créances douteuses et les modifications subséquentes dues à la réévaluation des valeurs de réalisation sont enregistrés dans la provision pour pertes sur créances en tant que modification de la provision particulière.

La provision générale relative aux prêts productifs et les provisions particulières relatives aux prêts douteux sont comptabilisées comme une réduction des prêts en cours.

2. Principales conventions comptables (suite)

i) Radiations

Selon les dispositions de la Loi sur la gestion des finances publiques, le conseil d'administration de la Société peut approuver la radiation du capital et des intérêts impayés d'un prêt si le montant restant à rembourser est de 20 000 $ ou moins. La radiation doit être approuvée par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total restant à payer est supérieur à 20 000 $. Un prêt radié peut encore faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction ne doit recommander la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les méthodes de recouvrement.

j) Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tous les employés de la Société sont couverts par le régime de retraite de la fonction publique (le « régime »), un régime de retraite à prestations déterminées instauré par une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société sont tenus de verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Aux termes de la loi actuellement en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations relatives à des services antérieurs ou à un déficit du régime. Par conséquent, les cotisations de l'employeur sont passées en charges au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

Avantages autres que les prestations de retraite

Selon leurs conditions d'emploi, les employés peuvent avoir droit à des indemnités de départ et de relogement, qui sont calculées selon leurs années de service. Ces avantages sont versés à la démission, à la retraite ou au décès de l'employé. Les charges à payer et les dépenses relatives à ces autres avantages sont comptabilisées au fil des années de service des employés et sont établies en fonction des hypothèses et meilleures estimations de la direction.

En plus des indemnités de départ et de relogement, les employés de la Société ont droit à des congés de maladie en vertu de leurs conditions d'emploi. Les autres avantages sociaux comprennent un montant pour les employés qui peuvent accumuler des congés de maladie. Cependant, ces congés ne s'acquièrent pas et peuvent seulement être utilisés en cas de maladie. Le montant relatif aux congés de maladie qui devraient être utilisés au cours des prochaines années est déterminé en fonction des hypothèses et meilleures estimations de la direction.

k) Comptabilisation des revenus

Sauf indication contraire, les revenus sont comptabilisés et présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans la période où surviennent les transactions ou les événements ayant généré les revenus. Les conventions comptables utilisées spécifiques aux revenus sont les suivantes :

Transferts du gouvernement du Nunavut (et autres)

Les transferts du gouvernement sont comptabilisés comme un revenu lorsque les fonds sont autorisés et les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si les stipulations du financement donnent lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats et du déficit accumulé lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement. La Société n'a pas de soldes de revenus reportés.

2. Principales conventions comptables (suite)

l) Services fournis sans frais

Le gouvernement fournit certains services et contributions administratifs sans frais à la Société. Les contributions reçues n'ont pas à être remboursées. La valeur estimée de ces contributions et services est comprise dans les soldes des comptes connexes.

Les services d'audit sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada pour l'audit de ses états financiers. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers en ce qui concerne ces services offerts.

m) Modifications futures aux normes comptables

Certaines normes nouvelles et révisées fixées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public ne sont pas encore entrées en vigueur et n'ont donc pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers. La Société prévoit adopter ces normes à la date de leur entrée en vigueur et évalue actuellement les répercussions qu'elles auront sur ses états financiers. Les normes suivantes entreront en vigueur comme suit :

SP 2200 – Information relative aux apparentés (entre en vigueur le 1er avril 2017) : nouvelle norme établissant les informations à fournir pour les opérations entre apparentés.

SP 3210 – Actifs (entre en vigueur le 1er avril 2017) : nouvelle norme énonçant des règles d'application de la définition d'« actifs » dans la norme SP 1000 – Fondements conceptuels des états financiers.

SP 3320 – Actifs éventuels (entre en vigueur le 1er avril 2017) : nouvelle norme établissant les informations à fournir pour les actifs éventuels.

SP 3380 – Droits contractuels (entre en vigueur le 1er avril 2017) : nouvelle norme établissant les informations à fournir en matière de droits contractuels.

SP 3420 – Opérations interentités (entre en vigueur le 1er avril 2017) : nouvelle norme énonçant des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable de la Société, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

SP 3430 – Opérations de restructuration (entre en vigueur le 1er avril 2018) : nouvelle norme définissant ce qu'est une opération de restructuration et établissant des normes sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs et des passifs transférés dans le cadre d'une telle opération.

3. Encaisse

L'encaisse de la Société est centralisée avec les fonds excédentaires du gouvernement, et des revenus d'intérêt sont générés à partir du solde combiné plutôt que dans des comptes séparés. En 2017, la Société a généré un revenu d'intérêt de 32 562 $ (34 190 $ en 2016), selon un rendement moyen de 0,69 % (0,53 % en 2016).

Au 31 mars 2017, l'encaisse comprend une avance de 46 650 $ (1 302 934 $ en 2016) associée aux prêts non déboursés.

4. Prêts en cours

Au 31 mars 2017, il est prévu que les prêts viendront à échéance comme suit :

Durée à l'échéance	Taux d'intérêt annuel (%)	2017 ($)	Taux d'intérêt annuel (%)	2016 ($)
1 an	5,48 à 6,13	7 517 156	4,25 à 6,56	4 283 107
1 à 2 années	5,53 à 6,40	5 087 263	5,54 à 6,25	2 379 522
2 à 3 années	5,52 à 6,13	2 731 374	5,54 à 6,40	7 401 425
Plus de 3 ans	5,32 à 6,05	4 802 265	5,48 à 6,13	3 597 518
Prêts douteux	5,48 à 8,50	4 740 989	5,75 à 8,50	3 385 249
		24 879 047		21 046 821
Intérêts courus à recevoir au titre des prêts (note 6)		127 882		85 490
Frais de crédit remboursables		197 990		121 624
		25 204 919		21 253 935
Moins : provision pour pertes sur créances (note 5)		3 529 011		3 378 635
Prêts en cours, nets		21 675 908		17 875 300

Le tableau suivant présente la concentration des prêts productifs et douteux par région :

Région	Taux d'intérêt annuel (%)	2017 ($)	Taux d'intérêt annuel (%)	2016 ($)
Prêts productifs				
Région du Qikiqtaaluk	5,48 à 6,40	12 600 885	4,25 à 6,56	11 875 692
Région du Kivalliq	5,32 à 5,54	2 936 570	6,05 à 6,25	2 265 335
Région du Kitikmeot	5,53 à 6,21	4 600 603	5,48 à 6,21	3 520 546
Total – Prêts productifs		20 138 058		17 661 573
Prêts douteux				
Région du Qikiqtaaluk	5,48 à 6,56	2 935 086	5,75 à 6,56	1 579 345
Région du Kivalliq	6,09 à 8,50	1 805 903	6,09 à 8,50	1 805 903
Région du Kitikmeot	-	-	-	-
Total – Prêts douteux		4 740 989		3 385 248
Total		24 879 047		21 046 821
Ensemble des prêts				
Région du Qikiqtaaluk	5,48 à 6,56	15 535 971	4.25% - 6.56%	13 455 037
Région du Kivalliq	5,32 à 8,50	4 742 473	6.05% - 8.5%	4 071 238
Région du Kitikmeot	5,53 à 6,21	4 600 603	5.48% - 6.21%	3 520 546
Total		24 879 047		21 046 821

5. Provision pour pertes sur créances

	2017 ($)	2016 ($)
Provisions particulières		
Solde au début de l'exercice	3 014 158	1 745 709
Variation des provisions au cours de l'exercice	143 339	1 268 449
Solde à la fin de l'exercice	3 157 497	3 014 158
Provision générale		
Solde au début de l'exercice	364 477	411 592
Variation de la provision au cours de l'exercice	7 037	(47 115)
Solde à la fin de l'exercice	371 514	364 477
Solde total des provisions à la fin de l'exercice	3 529 011	3 378 635

6. Intérêts courus à recevoir au titre des prêts

	2017 ($)	2016 ($)
Prêts productifs	29 210	26 227
Prêts douteux	98 672	59 263
	127 882	85 490

7. Comptes créditeurs et charges à payer

	2017 ($)	2016 ($)
Dettes fournisseurs	19 391	33 111
Congés annuels, heures compensatoires, congés facultatifs	108 664	131 280
Charges à payer	756 332	226 112
	884 387	390 503

8. Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Prestations de retraite

Tous les employés de la Société sont couverts par le régime. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations obligatoires de l'employeur en se fondant sur un multiple des cotisations obligatoires des employés. Le taux de cotisation en vigueur à la fin de l'exercice était de 1,01 (1,15 en 2016) pour les participants inscrits avant le 1er janvier 2013 et de 1,0 (1,11 en 2016) pour les participants inscrits le 1er janvier 2013 ou après. Les cotisations de la Société s'élevaient à 66 251 $ (63 987 $ en 2016) et sont comptabilisées à titre de charges pour l'exercice courant. Ce montant est inclus dans les salaires et les avantages sociaux. Les cotisations des employés au régime s'élevaient à 59 016 $ (50 954 $ en 2016).

Le gouvernement du Canada a l'obligation légale de verser les prestations relatives au régime. Les prestations s'accumulent habituellement sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par le salaire moyen des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et sont indexées à l'inflation.

8. Passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi (suite)

Avantages autres que les prestations de retraite

Outre les prestations de retraite, la Société offre des indemnités de départ et de relogement aux employés. Les ententes relatives à ces indemnités ne sont pas préalablement capitalisées et aucun actif n'est mis en réserve pour assurer leur financement, ce qui entraine des montants en souffrance pour les ententes qui correspondent aux obligations au titre des indemnités constituées.

Les indemnités de départ versées aux employés de la Société sont fondées sur le nombre d'années de service et la rémunération finale. La Société offre également une aide au relogement aux employés conformément aux contrats de travail.

Comme on ne s'attend pas à ce que les congés de maladie accumulés soient épuisés dans les années à venir, aucun passif n'a été déclaré dans cette catégorie.

	2017 ($)	2016 ($)
Indemnités de départ	24 565	195 152
Relogement	12 341	4 628
	36 906	199 780

9. Montant dû au gouvernement du Nunavut

	2017 ($)	2016 ($)
Solde au début de l'exercice	25 132 299	25 238 578
Intérêts sur les avances pour l'exercice	174 173	132 299
Montant remboursé	(132 299)	(238 578)
Solde à la fin de l'exercice	25 174 173	25 132 299

Les intérêts mensuels sur les avances sont calculés en fonction du taux de rendement moyen à la fin du mois des obligations de référence sur trois ans sélectionnées du gouvernement du Canada, composé annuellement. En 2017, le taux a varié entre 0,51 % et 0,92 % (entre 0,38 % et 0,69 % en 2016).

Il n'y a pas de délai fixe de remboursement pour les avances, car elles sont payables sur demande.

10. Gestion du risque financier

Risque de crédit

La Société s'expose aux risques ci-dessous du fait de détenir des instruments financiers.

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses obligations et cause ainsi une perte financière à l'autre partie.

10. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit (suite)

L'octroi de crédit et la gestion des prêts sont basés sur les politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit lié aux emprunteurs correspond à la valeur comptable de ces prêts. La Société gère l'exposition au risque de crédit par les moyens suivants :

1. Politiques et directives de crédit transmises aux agents de crédit dont les activités et les responsabilités englobent l'octroi de crédits et le suivi des résultats des clients;
2. Diversification géographique du portefeuille et protection des actifs des clients;
3. Limitation à un million de dollars de la concentration des prêts et des investissements avec une même entreprise ou un même groupe d'entreprises liées.

Les biens principaux affectés en garantie et les autres rehaussements de crédit pour les prêts comprennent : i) diverses protections des actifs; et ii) les cautionnements d'entreprise et les sûretés personnelles.

Au 31 mars 2017, 3 704 173 $ (2 488 026 $ en 2016) étaient garantis par des actifs que la Société avait la possibilité de vendre afin d'honorer les engagements des emprunteurs.

Les politiques et les pratiques de gestion du risque de crédit de la Société n'ont pas subi de changements importants par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous illustre le risque de crédit maximal de la Société au 31 mars 2017 si toutes les parties contractantes manquent à leurs obligations :

	2017 ($)	2016 ($)
Encaisse	2 908 070	6 097 184
Comptes débiteurs	28 458	25 290
Prêts en cours, déduction faite des provisions	21 350 036	17 668 186
Intérêts courus à recevoir	127 882	85 490
Frais de crédit remboursables	197 990	121 624
	24 612 436	23 997 774

Les engagements concernant de futurs déboursements sur les prêts représentent les montants inutilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de marge de crédit. Le risque de crédit potentiel maximal auquel s'expose la Société équivaut au total des engagements inutilisés, soit 1 160 252 $ (note 11).

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsque le client omet d'effectuer un paiement conformément aux modalités de paiement. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux parce qu'ils ne correspondent pas aux critères relatifs aux prêts douteux.

Prêts en souffrance non douteux	2017 ($)	2016 ($)
De 31 à 60 jours	-	-
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	552 514	1 624 485
	552 514	1 624 485

À la fin de 2017, il n'y avait aucune concentration importante connue du risque de crédit par type de client ou par secteur géographique.

10. Gestion du risque financier (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt parce que les variations des taux d'intérêt du marché entraineront des fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs provenant des avances du gouvernement.

Les emprunts de la Société auprès du gouvernement sont basés sur un taux d'intérêt variable du marché, mais la Société prête aux emprunteurs selon des taux fixes. La marge ou l'écart du taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt chutent, et diminue lorsque les taux augmentent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, mais elle n'a pas recours à des politiques de gestion de ces taux pour contrer leurs fluctuations.

Si l'on tient compte des avances du gouvernement à la Société au 31 mars 2017 et sur le solde mensuel de l'encaisse, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ferait baisser l'excédent annuel de 248 055 $ (augmentation du déficit de 217 333 $ en 2016). Une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter l'excédent annuel de 174 173 $ (diminution du déficit de 132 299 $ en 2016).

La Société n'est pas exposée à d'autres risques de marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements financiers. L'objectif de la Société en ce qui a trait à la gestion des risques de liquidités est de limiter les opérations et les dépenses en fonction de la contribution fixe pour l'exercice, conformément à l'accord de contribution avec le ministère.

Les échéances des comptes créditeurs et des charges à payer à la fin de l'exercice sont de 1 à 31 jours. Les avances du gouvernement sont payables sur demande sans délai fixe de remboursement. Les remboursements des avances sont effectués lorsque la Société dispose de suffisamment d'encaisse non affectés à des fins de prêt.

11. Obligations contractuelles

En vertu des contrats de prêts conclus avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée (après le 31 mars 2017) à effectuer des déboursements sur des prêts à terme totalisant 35 577 $ arrivant à échéance au cours de l'exercice financier à venir et sur des marges de crédit totalisant 1 160 252 $ payables sur demande sans délai fixe de remboursement.

12. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée aux ministères, organes officiels et sociétés territoriales du gouvernement, leur propriétaire commun. La Société traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon des conditions semblables à celles qui s'appliquent aux opérations avec des parties non liées. Des renseignements supplémentaires sur les actifs, passifs, revenus et dépenses des parties liées figurent à l'annexe E.

a) Contribution aux charges administratives

En vertu de l'accord de contribution entre le ministère et la Société, cette dernière reçoit une contribution fixe pour ses charges administratives directes.

	2017 ($)	2016 ($)
Contribution operationnelle	700 000	600 000
Contributions en nature; services fournis sans frais	172 739	140 370
	872 739	740 370

12. Opérations entre apparentés (suite)

b) Services fournis sans frais

La Société comptabilise le coût estimatif des services fournis sans frais par le gouvernement dans ses états financiers. Parmi ces contributions, on compte également du soutien en matière de comptabilité et d'administration, des services régionaux ou relatifs au personnel, la location de locaux, des services publics, des assurances et des systèmes téléphoniques et informatiques.

Le coût estimatif de ces services s'établit comme suit :

	2017 ($)	2016 ($)
Dépenses liées aux installations	92 036	78 430
Soutien relatif aux technologies de l'information	3 963	5 000
Assurances et gestion des risques	3 686	3 398
Administration des salaires et des avantages sociaux	73 054	53 542
	172 739	140 370

13. Chiffres du budget

Les chiffres du budget sont présentés à titre de comparaison et sont tirés du budget principal des dépenses approuvé par l'Assemblée législative du Nunavut et le conseil d'administration.

14. Information comparative

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT **ANNEXE A**

Annexe des immobilisations corporelles

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Ordinateurs et équipement de bureau ($)	Mobilier et accessoires de bureau ($)	2017 ($)	2016 ($)
Coûts des immobilisations corporelles				
Solde d'ouverture	127 458	45 773	173 231	173 231
Acquisitions	107 656	-	107 656	-
Aliénations	(100 329)	(1 360)	(101 689)	-
Solde de clôture	134 785	44 413	179 198	173 231
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture	(113 385)	(33 055)	(146 440)	(137 432)
Aliénations	95 641	1 158	96 799	-
Amortissement	(14 841)	(2 362)	(17 203)	(9 008)
Solde de clôture	(32 585)	(34 259)	(66 844)	(146 440)
Valeur comptable nette	102 200	10 154	112 354	26 791
Taux d'amortissement	30 %	20 %		

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT **ANNEXE B**

Annexe – Programme de soutien aux petites entreprises

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget ($) 2017	Résultats ($) 2017	Résultats ($) 2016
Revenus			
Programme de soutien aux petites entreprises	-	-	23 045
Total des revenus	-	-	23 045
Dépenses			
Publicité	-	-	21 932
Équipement pour kiosques de salons professionnels	-	-	7 082
Traductions	-	-	2 500
Charges administratives	-	-	1 408
Total des dépenses	-	-	32 922
Total – part de la Société (30 %)	-	-	(9 877)

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT **ANNEXE C**

Annexe – Fonds de formation spécialisée

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget ($) 2017	Résultats ($) 2017	Résultats ($) 2016
Revenus			
Fonds de formation spécialisée	-	(1 709)	16 570
Total des revenus	-	(1 709)	16 570
Dépenses			
Déplacements des formateurs	-	-	2 612
Hébergement des formateurs	-	-	1 370
Indemnités journalières des formateurs	-	-	880
Élaboration des cours et matériel didactique	-	-	11 708
Total des dépenses	-	-	16 570
Total	-	(1 709)	-

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT **ANNEXE D**

Annexe – Programme de développement professionnel et institutionnel

pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget ($) 2017	Résultats ($) 2017	Résultats ($) 2016
Revenus			
Programme de développement professionnel et institutionnel	75 181	68 208	66 921
Total des revenus	75 181	68 208	66 921
Total des dépenses			
Déplacements	68 300	64 633	35 999
Lieux de réunion	5 200	3 575	2 958
Honoraires professionnels	1 681	-	27 964
Total des dépenses	75 181	68 208	66 921
Total	-	-	-

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT **ANNEXE E**

Annexe – Soldes des apparentés

pour l'exercice terminé le 31 mars

Entité publiant les états financiers	Solde – Actif ($)	Solde – Passif ($)	Solde – Revenus ($)	Solde – Dépenses ($)
Trésor				
Bureau de l'Assemblée législative				
Ministères				
Services communautaires et gouvernementaux				
Culture et Patrimoine				
Développement économique et Transports	60 000	749 528	700 000	
Éducation				
Environnement				
Exécutif et Affaires intergouvernementales				
Services à la famille				
Finances	2 472	25 174 173		174 173
Santé				
Justice				
Sociétés territoriales				
Société de crédit commercial du Nunavut				
Collège de l'Arctique du Nunavut				
Société de développement du Nunavut				
(y compris les filiales)				
Société d'habitation du Nunavut				
(y compris les filiales)				
Société d'énergie Qulliq				
Fonds renouvelables				
Fonds renouvelable (boissons alcoolisées)				
Fonds renouvelable (produits pétroliers)				
Organismes créés par une loi				
Administrations scolaires de district				
Tribunal des droits de la personne				
Inuit Uqaqsinginnik Taiguusiluiqtiit				
Commission des normes du travail				
Commission des services juridiques				
Commission des licences d'alcool du Nunavut				
Société des alcools du Nunavut				
Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut				
Apparentés – Soldes totaux	**62 472**	**25 923 701**	**700 000**	**174 173**

Page intentionnellement laissée en blanc

Dans l'actualité

Les avantages d'un boum : un « café-auberge » ouvre ses portes dans la région du Kitikmeot

« C'est plus qu'un café, nous voulons contribuer à tisser des liens au sein de la communauté. »

Photo courtesy of Kuugaq Cafe

Un vendredi soir animé au nouveau Kuugaq Café à Cambridge Bay.

www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674boomtown_perks_new_cafe_and_inn_for_nunavuts_kitikmeot_hub/

Un juge du Nunavut bloque la libération d'un exploitant de taxis ayant fait faillite

Le propriétaire de l'entreprise S&G Taxi n'a pas fourni les renseignements relatifs aux déclarations de revenus des trois dernières années.

Nunatsiaq file photo

À Iqaluit, un juge de la Cour de justice du Nunavut a ajourné indéfiniment une demande de libération de faillite présentée par un exploitant de taxis de Rankin Inlet qui a omis de rembourser un montant de plus d'un million de dollars prêté par la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), un organisme de prêt public. Au départ, la SCCN hésitait à divulguer des renseignements supplémentaires sur ses clients, mais elle a finalement indiqué qu'elle décrirait plus en détail ses pratiques en matière de prêt dans ses prochains rapports annuels.

www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674nunavut_judge_blocks_discharge_of_bankrupt_taxi_operator/

L'organisme de prêt du Nunavut doit faire preuve de plus de transparence : ministre

La SCCN prête des millions de dollars provenant des fonds publics, mais ne divulgue pas l'identité de ses bénéficiaires.

Nunatsiaq file photo

La ministre du Développement économique du Nunavut, Monica Ell-Kanayuk, affirme qu'elle s'attend à ce que l'organisme de prêt indépendant du territoire, la Société de crédit commercial du Nunavut, réponde aux demandes des députés de l'Assemblée législative et divulgue le nom de ses bénéficiaires de prêts.

www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674nunavut_public_lender_moving_toward_transparency_minister/

Selon l'organisme de prêt du Nunavut, le déficit et les difficultés des clients découlent du ralentissement économique

Dans son rapport annuel 2015-2016, la Société de crédit commercial du Nunavut révèle que 9 de ses 44 clients peinent à rembourser les prêts reçus.

Selon la Société de crédit commercial du Nunavut, la diminution du nombre de clients productifs cette année découle du ralentissement économique et du déficit de près d'un million de dollars occasionné notamment par les sommes mises de côté en prévision des mauvais jours.

www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674nunavut_lender_cites_slowing_economy_for_deficit_struggling_clients/

Fourni par :
Nunatsiaq News

NUNAVUT BUSINESS
ᓄᓇᕗᒥ ᓇᒻᒥᓂᖅᑲᖅᑐᓄᑦ
CREDIT CORPORATION
ᕿᓇᐅᔭᒃᑯᕕᒃ ᑯᐊᐳᕇᓴᓐ
"Lender of Northern Opportunity"

NUNAVUT BUSINESS CREDIT CORPORATION
ᓄᓇᕗᒥ ᓇᒻᒥᓂᖅᑲᖅᑐᓄᑦ ᑮᓇᐅᔭᒃᑯᕕᒃ ᑯᐊᐳᕇᓴᓐ

"Lender of Northern Opportunity"